

PAR COURRIEL

Québec, le 5 juin 2023

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 16 mai 2023, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

« Le nombre d'unités qui ont reçu une subvention dans le cadre du Programme de supplément au loyer, ventilé par volet et pour chaque année depuis 2013 jusqu'à la décompte la plus récente dans la région Montréal (06).

Les sommes dédiées dans le cadre du Budget (Québec) pour le Programme de supplément au loyer, ventilé par volet et pour chaque année depuis 2013 jusqu'à la décompte la plus récente pour la région Montréal (06).

... 2

Les sommes utilisées dans le cadre du Programme de supplément au loyer, ventilé par volet et pour chaque année depuis 2013 jusqu'à la décompte la plus récente dans la région Montréal (06).

Les sommes dédiées dans le cadre du Budget (Québec) pour le Programme d'habitation abordable Québec, ventilé par année, pour la région Montréal (06).

Les sommes utilisées dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec, ventilé par projet sélectionné (et incluant son année d'approbation) pour ceux dans la région de Montréal (06).

Les sommes dédiées dans le cadre du Budget (Québec) pour le programme AccèsLogis Montréal ventilé par année depuis 2013 jusqu'à la décompte la plus récente pour la région Montréal (06).

Les sommes utilisées dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal ventilé par année depuis 2013 jusqu'à la décompte la plus récente pour la région Montréal (06). »

Après analyse, nous accédons en partie à votre demande. Vous trouverez les renseignements demandés en pièce jointe. Toutefois, veuillez noter que le budget ne contient pas de section spécifique à chaque région en ce qui a trait au Programme de supplément au loyer et au Programme d'habitation abordable Québec. Dans le cadre du budget, les montants sont annoncés pour l'ensemble du Québec. Toutefois, les sommes sont octroyées, par la suite, en fonction des demandes.

Par ailleurs, nous ne recensons aucune somme utilisée, pour le moment, dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec pour la région concernée.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

(Original signé)

FADI GERMANI

N/Réf. : 2023-2024-05

RLRQ, chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**Programme Supplément au loyer
dans la région administrative de Montréal depuis 2013**

Volet	2013		2014	
	Unités	Subvention versée	Unités	Subvention versée
AccèsLogis Québec	5 009	17 539 111 \$	5 474	19 371 976 \$
Achat-Rénovation	199	540 080 \$	198	515 561 \$
Aide d'urgence	680	3 884 163 \$	707	3 998 202 \$
Coop et OBNL*	1 195	4 150 424 \$	1 214	3 796 737 \$
Coop et OBNL - PSL Spécial	270	209 570 \$	268	604 656 \$
Marché locatif privé*	2 855	10 914 410 \$	2 817	11 178 429 \$
Marché locatif privé - PSL Spécial	-	- \$	54	126 251 \$
Marché locatif privé-SL1	-	- \$	-	- \$
Programme de rénovation d'immeubles locatifs	36	98 213 \$	36	97 684 \$
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal		- \$		- \$
Total général	10 244	37 335 970	10 768	39 689 496

Volet	2015		2016	
	Unités	Subvention versée	Unités	Subvention versée
AccèsLogis Québec	6 254	23 193 984 \$	6 601	26 080 644 \$
Achat-Rénovation	188	500 258 \$	184	512 139 \$
Aide d'urgence	625	3 660 193 \$	529	3 199 673 \$
Coop et OBNL*	1 189	3 884 179 \$	1 024	3 814 091 \$
Coop et OBNL - PSL Spécial	253	563 689 \$	397	653 980 \$
Marché locatif privé*	2 794	11 451 624 \$	2 788	11 596 149 \$
Marché locatif privé - PSL Spécial	69	231 529 \$	76	276 595 \$
Marché locatif privé-SL1	-	- \$	364	852 167 \$
Programme de rénovation d'immeubles locatifs	33	89 756 \$	32	88 380 \$
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal	-	- \$	-	- \$
Total général	11 405	43 575 212	11 995	47 073 818

Volet	2017		2018	
	Unités	Subvention versée	Unités	Subvention versée
AccèsLogis Québec	6 697	27 957 391 \$	7 078	29 323 883 \$
Achat-Rénovation	188	541 618 \$	181	563 309 \$
Aide d'urgence	450	2 808 229 \$	386	2 554 118 \$
Coop et OBNL*	978	3 340 026 \$	931	3 315 846 \$
Coop et OBNL - PSL Spécial	385	984 856 \$	355	934 268 \$
Marché locatif privé*	2 712	11 348 124 \$	2 683	11 481 825 \$
Marché locatif privé - PSL Spécial	92	375 380 \$	85	392 416 \$
Marché locatif privé-SL1	1 121	4 051 234 \$	1 356	6 269 289 \$
Programme de rénovation d'immeubles locatifs	33	88 354 \$	33	88 576 \$
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal	-	- \$	-	- \$
Total général	12 656	51 495 213	13 088	54 923 530

**Programme Supplément au loyer
dans la région administrative de Montréal depuis 2013**

Volet	2019		2020	
	Unités	Subvention versée	Unités	Subvention versée
AccèsLogis Québec	7 128	30 483 962 \$	7 314	31 248 409 \$
Achat-Rénovation	170	532 488 \$	176	550 582 \$
Aide d'urgence	333	2 211 162 \$	402	2 370 324 \$
Coop et OBNL*	840	2 910 347 \$	830	2 898 821 \$
Coop et OBNL - PSL Spécial	386	1 091 814 \$	337	953 616 \$
Marché locatif privé*	2 506	10 669 926 \$	2 420	10 074 759 \$
Marché locatif privé - PSL Spécial	122	552 740 \$	107	504 626 \$
Marché locatif privé-SL1	1 801	8 169 367 \$	2 150	10 498 366 \$
Programme de rénovation d'immeubles locatifs	28	75 945 \$	27	67 257 \$
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal	-	- \$	-	- \$
Total général	13 314	56 697 751	13 763	59 166 759

Volet	2021		2022	
	Unités	Subvention versée	Unités	Subvention versée
AccèsLogis Québec	6 811	29 991 084 \$	7 447	30 239 069 \$
Achat-Rénovation	170	555 036 \$	171	507 405 \$
Aide d'urgence	433	2 722 339 \$	670	3 962 283 \$
Coop et OBNL*	752	2 480 902 \$	608	1 916 157 \$
Coop et OBNL - PSL Spécial	363	943 764 \$	384	1 008 061 \$
Marché locatif privé*	2 245	9 358 071 \$	2 184	8 544 609 \$
Marché locatif privé - PSL Spécial	129	456 933 \$	125	508 663 \$
Marché locatif privé-SL1	2 034	9 947 114 \$	2 172	9 899 293 \$
Programme de rénovation d'immeubles locatifs	27	66 287 \$	26	59 117 \$
Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal	21	113 062 \$	236	925 276 \$
Total général	12 985	56 634 592	14 023	57 569 933

Données au 31 décembre de chaque année

*Une partie de la subvention versée par la SHQ est réclamée au gouvernement fédéral

Programme visant le financement de programmes municipaux d’habitation de la Ville de Montréal - AccèsLogis Montréal*

	Années de programmation du budget provincial**			
	2017-2018	2018-2019	2021-2022	Total
Budget d'engagement alloué	76 377 000 \$	85 364 000 \$	28 000 000 \$	189 741 000 \$
Réclamations payées en fonction de l'année de programmation	50 386 014 \$	19 032 019 \$	0 \$***	69 418 033 \$

* Les données au 17 mai 2023.

** Le programme est entré en vigueur à partir de l'année 2017-2018 et les budgets sont octroyés seulement pour les années de programmation mentionnées dans ce tableau. Le montant de 69 418 033 \$ a été payé en fonction des années financières indiquées dans le tableau ci-dessous.

***Aucune réclamation n'a été recensée pour cette année de programmation.